

## **Énoncé des qualifications**

Le Gouvernement de la République de Slovénie a décidé de présenter la candidature de M. Ernest Petrič à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

M. Ernest Petrič occupe actuellement le poste de Président de la Cour constitutionnelle de la République de Slovénie. Au cours de sa carrière, il s'est enrichi d'une précieuse expérience et obtenu des résultats dans les domaines juridique, diplomatique et universitaire.

Sa carrière diplomatique comprend notamment le poste d'Ambassadeur de l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie en Inde à l'époque où l'ex-Yougoslavie dirigeait le Mouvement des pays non alignés. Il a également été le premier Ambassadeur de la République de Slovénie aux États-Unis. Il a ensuite occupé les postes de Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères, de représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, d'Ambassadeur en Autriche, et de représentant permanent auprès d'organisations internationales à Vienne (OSCE, ONUDI, UNODC, CTBTO et AIEA).

Dans le cadre de sa carrière universitaire, il a été professeur à l'Université de Ljubljana, Slovénie, ainsi qu'en Éthiopie. Il a publié plus de 100 articles relatifs au droit international, aux relations internationales et autres sujets connexes. Il a publié récemment son sixième ouvrage intitulé « [TRADUCTION] Politique étrangère : les fondements de la théorie et de la pratique ». À l'instar de ces précédents livres, cet ouvrage démontre la qualité de son expérience professionnelle en diplomatie, en droit international et dans le milieu universitaire.

M. Petrič est membre de la Commission du droit international pour un second mandat. Au cours de son premier mandat, il a été élu Président et Rapporteur. Ses compétences en droit international ont été reconnues par ses pairs à de nombreuses reprises, aussi bien dans les instances nationales qu'internationales.

M. Petrič est une personne dotée du plus haut niveau d'intégrité et de professionnalisme et, s'il était sélectionné, son attachement personnel au bon fonctionnement de la Cour pénale internationale le guiderait dans les délibérations et dans l'évaluation des candidats aux fonctions de juge de la Cour.

\* \* \*